



COMPTE-RENDU RÉUNION AUDIO DU 13 MAI 2020

I) Plan de reprise d'activité

A) Les mesures de distanciation

1) Actuellement

Tous les chefs de services ont fait un retour à la direction lundi soir.

D'après la direction, l'installation des agents en présentiel est conforme à la projection à 97 %, l'ambiance est bonne, les agents sont contents de revenir, ils sont sereins.

Dans le département, 50/60 % des agents seraient présents, ce qui permettrait de respecter les consignes de distanciation.

2) Dans le futur

On sait que pour certains services, 100 % des agents en présentiel ne sera pas possible, c'est notamment le cas de Dollfus, la direction réfléchit à l'installation par exemple de plexi entre les agents, mais on n'en est pas encore là, le télétravail pouvant être maintenu jusqu'à septembre.

La direction envisage de faire le point fin juin, on y verra plus clair d'ici là sur le covid-19. En attendant, la direction essaie encore d'obtenir des ordinateurs portables ou des autorisations pour déplacer des unités centrales mini.

B) Les métiers

1) Le contrôle fiscal

Avant la réception imminente de la note nationale, il semble acquis que, progressivement, devraient reprendre les vérifications en cours avant le confinement, en se limitant aux axes de la fiche de programmation et déjà examinés avec le contribuable et en mettant l'accent sur les affaires à enjeux, les contrôles patrimoniaux et les CSP d'initiative, mais il s'agira toujours de prioriser les missions de soutien tels que le fonds de solidarité et la campagne IR.

Les nouveaux contrôles ne seront pas engagés avant septembre mais la programmation va être relancée, une analyse des 3909 existantes et non engagées est en cours à la division du contrôle fiscal.

Les futurs contrôles tiendront compte de la crise et de ses impacts économiques (entreprises fermées plusieurs mois).

2) La campagne IR

Elle se déroule plutôt bien, un point d'étape hebdomadaire est fait avec les chefs de services.

La gestion des appels téléphoniques et des E-contact est très suivie. Les derniers ont significativement augmenté, la direction s'attache à systématiquement apporter un soutien dès qu'un service se retrouve en manque d'effectif.

Le niveau de déclaration dans le département est normal.

La direction se déplace dans les services pour matérialiser son soutien aux agents (avant-hier au SIP de Colmar et vendredi prochain à Saint Louis).

3) Les professionnels

Le dispositif de report des échéances fiscales continue pour juin. La centrale travaille sur un projet plus pérenne qui permettrait le report plus ou moins automatique des échéances fiscales à venir sous conditions d'un ratio du type dettes fiscales/CA.

L'activité des SIE est dense et va s'amplifier, la direction est particulièrement vigilante de la direction pour assurer un soutien dans les mois à venir.

4) Le SPL

L'activité reste maîtrisée, les bannettes sont surveillées chaque jour .
En collaboration avec la préfecture, un travail de suivi de la trésorerie des collectivités a été engagé, à ce jour dix d'entre elles ont été identifiées comme étant susceptibles de bénéficier du soutien de l'État.

5) La comptabilité

Les arrêtés DDR3 quotidiens ont été maintenus, il n'y a pas de retard

6) Taxe aménagement

10 millions d'euros ont été encaissés sans faire de poursuite, on attend la note sur le recouvrement.

7) Les domaines

La reprise est en cours.

8) Le contrôle interne

Il va reprendre progressivement, une note est attendue dans la semaine.

C) Le matériel spécifique COVID-19

La préfecture a offert 4 masques en tissu pour chacun des 828 agents du département (présent, télétravail, ASA).
La distribution a commencé et se poursuit dans les services.

II) Les ressources humaines

A) La note sur la suppression des congés/ARTT

Pour la direction locale, les consignes sont claires et la mise en application sera facile pour le service des RH.
Les chefs de services ont fait le suivi quotidien des situations de leurs agents et la direction a « fait le ménage » depuis le 15/04.

B) Frais de repas

Le directeur a remercié la CFDT locale, qui a réussi grâce à l'intervention de son bureau national, à obtenir une réponse officielle de la direction générale alors que notre direction locale n'y parvenait pas depuis des semaines.
Les agents ayant leur résidence administrative sur la commune de leur résidence familiale peuvent parfaitement bénéficier du dispositif exceptionnel de remboursement des frais de repas.

C) Forfait « mobilités durables »

Le dispositif prévu afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables est avancé du 1^{er} juillet au 31 mai 2020.

Les agents qui font le choix d'un tel mode de transport (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait annuel de 200 € dès lors qu'ils utilisent ce moyen de transport au moins 100 jours par an.
Les modalités pratiques de demande seront précisées ultérieurement par les RH.

D) Régularisation des pointeuses

Le dispositif prévoyant la validation du module horaire quotidien même s'il n'est pas réalisé et l'absence d'écrêtement est pour le moment applicable jusqu'au 20 mai et, d'après un message de la centrale lundi, il y a de fortes chances pour qu'il continue jusqu'à fin mai.

Sur ce point, Solidaires est intervenu pour rappeler que les régularisations de pointage n'avaient toujours pas été fait à la trésorerie de Mulhouse Municipale. La direction va contacter le chef de service.

FO a également signalé que des agents enregistrés ASA pendant le confinement avaient découvert avec surprise des débits de plusieurs centaines d'heures à leur retour lundi. Pour la direction, cette situation ne devrait pas exister, l'enregistrement en ASA devant neutraliser les compteurs, elle va se renseigner et les situations seront régularisées au plus tard d'ici 15 jours (un retour sera fait lors de la réunion informelle RH du 26/5).

III) Questions diverses à l'initiative des organisations syndicales

A) Les gardes d'enfant

Solidaires a souhaité que la direction précise les conditions nécessaires pour qu'un agent soit identifié comme étant empêché pour garde d'enfant. La direction a rappelé que jusqu'au premier juin, il suffisait pour les agents de présenter une attestation sur l'honneur.

FO a souhaité rappeler qu'il ne fallait pas se limiter à la date butoir du 1^{er} juin qui verrait l'ensemble des écoles rouvertes, il est déjà acté que si toutes les écoles seront ouvertes, toutes les classes n'accueilleront pas d'élèves. Le directeur a indiqué avoir pleinement conscience de ce fait. Sur ce sujet, nous avons d'ailleurs interrogé notre bureau national qui nous a indiqué qu'à compter du 1^{er} juin, les agents qui seraient empêchés pour garde d'enfants pourront toujours être enregistrés en ASA sur présentation d'un justificatif officiel d'absence d'accueil des enfants (crèche, écoles, mairies).

B) Note congés/ARTT

La CFDT a souhaité revenir sur l'information individuelle des agents sur les futures suppressions de congés et ARTT. Pour la direction, le service des RH a déjà procédé à la synthèse des situations qui ont été transmises aux chefs de services, ces derniers sont invités à les valider et à les remonter aux RH qui procéderont aux calculs et enregistrements.

La direction précise d'ailleurs qu'elle envisage de nous transmettre la méthodologie suivie par les RH illustrés d'exemples.

FO est intervenu pour signaler son étonnement sur cette nouvelle présentation. Nous avons rappelé que depuis des semaines il avait été prévu et validé que les chefs de services devaient communiquer en transparence avec les agents individuellement sur leurs situations pendant le confinement. Ce n'était qu'après cet échange que les remontées devaient être faites aux RH par les chefs de services. De plus, la direction s'était engagé à organiser une réunion informelle sur ce sujet avant toute mise en application pour les agents.

Le directeur a précisé qu'il était sur une ligne de gestion centralisée mais a accepté de transmettre aux chefs de services la consigne de discuter avec chacun des agents et la date du 26 mai a été fixée pour la réunion informelle. Pour FO, les chefs de services ont quotidiennement validé les situations de leurs agents, il appartient à ceux qui se sont accommodés de petits arrangements au bénéfice de certains ou qui ont opté pour la facilité en ne faisant pas tourner leurs équipes d'assumer leurs choix face à leurs agents.

C) Rumeurs

FO a voulu un éclaircissement sur la rumeur selon laquelle le SIP de Saint Louis aurait été fermé parce qu'un agent aurait été détecté comme atteint du COVID-19. La direction confirme qu'un agent s'est signalé comme présentant les symptômes, que la procédure prévue dans pareille situation avait été suivie, que l'agent n'était finalement pas malade et que le service n'avait pas été fermé.

Solidaires a indiqué avoir entendu que le déménagement d'une partie de la trésorerie de Mulhouse municipale serait imminent. La direction a confirmé que ce déménagement était devant initialement se faire à la fin des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée, ces derniers sont effectivement achevés mais la direction n'a donné aucune consigne, le déménagement n'est pas prévu à ce jour.

D) Télétravail

Si FO reconnaît que le télétravail a permis pendant le confinement de réaliser des missions prioritaires tout en maintenant des agents à domicile, il ne faut pas oublier que son utilisation soulève de nombreuses critiques.

1) L'absence de moyens en matériel

Elle a été opposée à certains agents désireux de travailler pendant le confinement et ils ont été enregistrés en ASA sans être personnellement empêchés. Ainsi, les chefs de services ont dû faire des choix et discriminer au sein de

leurs équipes, ce dont nous ne pouvons pas nous féliciter. Par ailleurs, cette discrimination est d'autant plus difficile à digérer que la direction a enfin reconnu ce que nous affirmions depuis des semaines à savoir que certains chefs de services ont identifié des agents comme télétravailleurs alors même qu'ils ne disposaient pas de matériel professionnel ni des applications professionnelles seulement de leur ordinateur personnel... Pour la direction, il n'y aurait que 5 cas parfaitement identifiés dans le département. Pour FO le nombre limité ne justifie pas l'injustice.

2) La saturation du réseau

La direction peut envisager une augmentation sur le principe, mais il faudrait que le national pense à mettre les moyens sur la technique parce que dans la pratique, ça a ramé pour les agents qui ont travaillé à distance !

3) L'absence d'information sur le régime du télétravail

La situation d'urgence a accéléré et amplifié le recours au télétravail.

Si on peut accepter que le formalisme des conventions ait pu être écarté, il est impératif de recadrer le dispositif du télétravail, ce que ni les chefs de services ni la direction ne semblent pressés de faire...

Le télétravail, tel qu'il existe légalement actuellement, s'il n'est pas demandé par l'agent doit a minima être accepté par lui. Or, il semblerait que cet aspect ait rarement été présenté aux agents, un malencontreux oubli certainement... En fait, il ne devrait pas être imposé !

FO a d'ailleurs interrogé la direction quant au sort réservé à un agent qui n'accepterait plus de télétravailler et manifesterait le souhait de revenir au bureau depuis le 11 mai... L'absence de mesures de distanciation imposées à la direction serait-elle un argument opposable à l'agent bien qu'elle ne soit pas de son fait ? La réponse a été un silence...

D'autant qu'un autre aspect a encore été malencontreusement occulté... Tout agent placé en situation de télétravail doit signaler à son assureur sa situation pour bénéficier de la couverture de son assurance civile en cas d'accident au cours du temps de travail...

FO a souhaité que le directeur demande aux RH de communiquer clairement auprès des agents en télétravail sur ces particularités pour qu'ils puissent consentir au télétravail en parfaite connaissance de cause. Il a accepté.

FO a aussi rappelé que si la direction pouvait se féliciter d'un recours important au télétravail c'était parce qu'elle souffrait d'un problème d'installation de ses agents, lequel résulte des politiques budgétaires au rabais depuis des années qui tendait à réduire toujours plus les espaces de travail des agents...

E) Le respect des consignes de distanciation pour le retour des agents en présentiel

FO demande depuis la semaine dernière la communication des plans d'installation de l'ensemble des services de la direction départementale dans le cadre de la reprise en présentiel. Les consignes du national étaient claires, le respect des mesures de distanciation était un pré-requis pour faire revenir des agents.

A ce jour, nous avons obtenu les plans de 4 services.

Cette absence de transparence combinée à notre connaissance de nos sites et à l'aveu même du directeur en début de réunion sur le point noir que serait Dollfus, nous laissent penser que le directeur n'aurait pour une fois pas scrupuleusement respecté les ordres qui lui étaient donnés.

Une fois de plus, le directeur s'est contenté de nous demander de faire confiance et a encore promis d'aborder ce sujet le 26 mai. D'expérience, FO ne fait pas une confiance aveugle à notre direction et ne se satisfait plus des belles paroles, une demande écrite a été adressée dans la foulée de cette réunion.

Prochaine réunion, toujours téléphonée, le mercredi 20 mai, 9h.